



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL POUR LA LEGISLATURE 2016-2020

Mercredi 23 novembre 2016 à 20h00

La séance est ouverte par le doyen de l'assemblée, **M. Mario Clottu** qui s'exprime en ces termes:

Il est 20h00, je vous invite à prendre place.

«Chers collègues, chers Elus, Mesdames, Messieurs, »

A mon tour de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue en cette magnifique salle de spectacles « Ta'tou » que l'on nous envie loin à la ronde.

Je salue M. von Gunten, notre administrateur ainsi que Mme Felhbaum, administratrice-adjointe.

Je remercie le public ainsi que la presse, de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent à la vie politique de notre commune.

J'ai l'honneur, de déclarer ouverte cette première séance de constitution de la nouvelle législature 2016-2020.

La tradition veut que le doyen d'âge préside le début de la séance d'investiture (mot à la mode ces dernières semaines) et prononce une allocution.

Mesdames, Messieurs,

Si c'est un honneur d'être seul sur ce podium, ce n'est peut-être pas un honneur d'en être le doyen car, c'est le signe auquel on ne peut remédier, non pas de la vieillesse, mais plutôt de la jeunesse qui met les voiles - qui s'éloigne irrémédiablement.

Et pourtant, je suis ce soir doyen de ce Conseil. Voilà qui montre que notre démocratie n'est pas une gérontocratie.

S'engager en politique manifeste donc clairement pour moi la volonté que les voix des aînés puissent aussi se faire entendre, non comme celles d'un lobby, mais bien comme celles d'une composante de plus en plus importante dans notre société du fait de l'évolution de l'espérance de vie.

Merci à toutes celles et ceux qui vont, durant ces 4 prochaines années, consacrer du temps et de l'énergie à gérer notre beau village de Cornaux.

Mesdames, Messieurs, vous donnez de votre temps de votre énergie, de votre intelligence, ainsi que de votre cœur, au service de notre commune, de ses citoyens, mais aussi au service de la démocratie, en ayant accepté de vous présenter à cette élection.

Je voudrais porter un regard amusé sur nous-mêmes, les autres, notre milieu naturel, nos idéaux, nos illusions. Si chacun est d'accord d'être soucieux de l'environnement, de préserver l'avenir des enfants, d'éradiquer la faim dans le monde, de permettre la survie des abeilles, il est plus difficile d'obtenir de réels engagements. La preuve nous en a été fournie par le peu d'engagement de nos concitoyens à figurer sur les listes électorales.

Permettez-moi une citation de Christiane Singer, écrivain. (prix Goncourt des lycéens).

« La vraie aventure de vie, le défi clair et haut, n'est pas de fuir l'engagement mais de l'oser ».

Nous voilà tous embarqués pour un voyage, qui peut durer 4 ans, où bien des défis nous attendent. Que ferons-nous ensemble, durant ces quatre années, pour contribuer à améliorer la vie de nos concitoyens ? En voici quelques-uns :

Il y aura lieu de soutenir les projets de développement en cours, notamment :

- de la structure d'accueil para-scolaire et de personnes âgées Le Clos
- du Marais au chevaux
- de l'extension de la carrière Juracime
- de l'ancienne décharge du Bois Prédicant sise au Nord de l'Esplanade
- du projet de chauffage à distance,
- du Bibliobus, pour ne citer que les dossiers connus à ce jour
- et par dessus tout, une gestion saine et responsable des finances communales.

Ne voulant pas rallonger, il me reste à nous souhaiter, à nous qui devons mener les affaires communales, indépendamment de nos différences politiques et de nos divergences d'opinions, une législature sereine malgré les difficultés qui nous attendent.

Merci de votre attention.

Conformément au point 3.3, ch. 2 du RG de commune, qui stipule « les trois plus jeunes membres remplissent provisoirement les fonctions de secrétaire et de questeurs » :

J'invite donc Mme Claudine Salzmann à fonctionner comme secrétaire du Bureau provisoire.

J'invite également MM. Adnan Askandar et Cédric Divernois à siéger provisoirement comme questeurs.

Conformément à l'art. 3.3 du RG vous avez reçu la convocation à la séance de constitution de la législature 2016 - 2020. La première partie de l'ordre du jour - soit les point 1 à 3 appellent-ils des remarques ou modifications de votre part ?

M. Y. Rollier (PS) : Je vous propose une modification de l'ordre du jour après l'interruption de séance. Je propose de refaire un appel de façon à tenir le nombre exact de membres du CG en cas de vote.

Le doyen d'âge : Pour ma part, je demande d'ajouter un point « Correspondance » sous le point 2 et de décaler les points suivants.

Celles et ceux qui acceptent ces modifications de l'ordre du jour sont priés de lever la main. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Le doyen d'âge : Fait lecture de l'ordre du jour de la 1^{ère} et 2^{ème} partie en tenant compte des modifications apportées.

Ordre du jour : Première partie

Point 1. - Proclamation de l'arrêté de validation des élections

Point 2. - Correspondance

Point 3. - Appel

Point 4. - Nomination du bureau du CG

Point 5. - Nomination du bureau du CC

1. Proclamation de l'arrêté de validation des élections

Le doyen d'âge procède à la lecture de l'arrêté.

2. Correspondance

Le doyen d'âge donne lecture du courrier reçu de M. V. L'Eplattenier :

Vincent L'Eplattenier
L'Esplanade 6
2087 Cornaux

Cornaux, le 21.11.2016

Conseil général
Séance de constitution
Espace ta'tou
2087 Cornaux

Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Ayant décidé de ne pas poursuivre mon activité de conseiller communal, je ne me vois pas du tout rejoindre de suite les rangs du Conseil général. C'est pourquoi je présente ici ma démission du Conseil général et renonce à mon élection.

J'espère avoir fait du bon travail et suis très fier d'avoir participé à la création de la société Eli10 SA et au service des eaux potables de l'Entre-deux-Lacs.

Pendant ces 4 ans et demi, la commune est entrée au capital de Neuchéole SA, marquant son désir d'investir dans les énergies du futur.

Finalement, après beaucoup de difficultés, un chauffage à distance verra peut-être le jour ces prochains temps.

Cette expérience, qui devrait être vécue par chacun, apporte une foule de compétences et permet de rencontrer une multitude de personnalités d'horizons forts divers. J'ai pu réaliser la complexité actuelle des dossiers communaux et cantonaux et voir, sous un éclairage particulier, la difficulté de conduire une commune d'environ 1'600 habitants.

Je tiens à remercier mes ex-collègues, l'administration communale, les employés de la commune, l'ancien Conseil général pour leur travail et leur aide souvent précieuse. Je vous souhaite, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, des débats constructifs et une fructueuse législature pour le bien de notre beau village.

Vincent L'Eplattenier

3. Appel des membres élus

Sont présents : 21 membres du Conseil général (voir liste annexée)

La majorité absolue est de : 11

4. Nomination du bureau du Conseil général

Le doyen d'âge attend des propositions :

P. Staub (PS) : J'ai l'honneur de vous présenté en tant que président M. Yves Rollier. Pas d'autres positions.

M. W. Schärer (PLR) : Le PLR propose Mme Helen Houttuin en tant que vice-présidente. Pas d'autres positions.

M. P. Staub (PS) : Le PS présente Mme Suzanne Staub en tant que secrétaire. Pas d'autres positions.

M. W. Schärer (PLR) : Le PLR présente M. Cédric Divernois en tant que secrétaire-adjoint. Pas d'autres propositions.

M. W. Schärer (PLR) : Le PLR présente M. Bernard Krebs en tant que 1^{er} questeur. Pas d'autres positions.

M. A. Askandar (PS) : Le PS présente M. Pierre Staub en tant que 2^{ème} questeur. Pas d'autres propositions.

M. P. Staub (PS) : Le PS propose M. Adnan Askandar en tant que questeur suppléant. Pas d'autres propositions.

Récapitulatif des nominations :

Président :	M. Yves Rollier
Vice-présidente :	Mme Helen Houttuin
Secrétaire :	Mme Suzanne Staub
Secrétaire-adjoint :	M. Cédric Divernois
1^{er} questeur :	M. Bernard Krebs
2^{ème} questeur :	M. Pierre Staub
Questeur suppléant :	M. Adnan Askandar

Toutes les propositions sont acceptées par acclamation.

Le doyen d'âge : J'invite donc M. Yves Rollier, président de l'assemblée, à prendre place au siège qui lui revient. Je vous remercie de votre attention.

5. Nomination du bureau du Conseil communal

Le président : Je salue tous les conseillers généraux, l'administration, le public, les anciens conseillers généraux et la presse.

Nous allons procéder à la nomination du CC. J'attends vos propositions.

Mme D. Barraud (PS) : *Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter, enfin un deuxième conseiller communal. Il s'agit d'un habitant du village depuis plus de 10 ans. Il s'agit de M. Olaf Makaci, né en 1966, médecin au Centre de psychiatrie neuchâtelois. Il est marié et père de deux enfants. Il est domicilié au chemin du Levant depuis 2005. Il œuvre dans différentes associations médicales et sociales. Par son parcours qui l'a amené d'Algérie, en Allemagne puis en Suisse, il montre une ouverture au monde. Il a été naturalisé dernièrement et a montré beaucoup d'intérêt à la vie politique du village qu'il a choisi pour y résider avec toute sa famille. Nous sommes persuadés que vous saurez l'accueillir dans les autorités communales et que vous soutiendrez sa candidature.*

Quant à notre autre candidate, il ne serait pas nécessaire de vous la présenter. Elle œuvre depuis plus d'une législature au CC. Elle est impliquée dans de nombreux dossiers communaux. Le groupe socialiste lui renouvelle sa confiance car sa ténacité et sa persévérance ont été appréciées de tous. Qui aurait dit, il y a 6 ans qu'une structure d'accueil verrait le jour à Cornaux. Nous pouvons vous assurer que de nombreux parents lui en sont très reconnaissants. Le groupe socialiste du CG réitère son entière confiance à Mme Claudine Salzmänn Silva et vous prie d'en faire de même.

M. W. Schärer (PLR) : Le groupe PLR présente M. Jean-Maurice Cantin et Mme Isabelle Weber et renouvelle leurs mandats ainsi que M. Mario Clottu, nouveau, mais qui connaît bien « la mécanique » puisqu'il a été administrateur de notre commune pendant de nombreuses années.

Le président : Pas d'autres propositions, je vous invite donc à élire vos cinq conseillers communaux par acclamation.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je m'abstiens pour ce vote.

Le président : Sont élus conseillers communaux à la majorité (1 abstention), les personnes suivantes :

Mme Claudine Salzmänn Silva (PS)

M. Olaf Makaci (PS)

Mme Isabelle Weber (PLR)

M. Jean-Maurice Cantin (PLR)

M. Mario Clottu (PLR)

Le président annonce une suspension de séance pour une durée de 10 minutes, ce qui porte la reprise des débats à 20h35

A 20h35, **M. Yves Rollier**, président du législatif annonce la reprise de la séance et informe que la secrétaire va procéder à l'appel.

6. **Appel**

La secrétaire procède à l'appel.

Sont présents : 16 membres du Conseil général + le président (voir liste annexée)

La majorité absolue est à : 9

Le président : Je donne la parole au CC pour la présentation de son bureau :

Mme I. Weber (PLR) : J'aimerais tout d'abord, au nom du CC, vous remercier chaleureusement pour la confiance témoignée. Nous allons poursuivre le travail avec passion et enthousiasme. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous pour les quatre prochaines années.

Le bureau du CC se présente comme suit :

Présidente : Mme Isabelle Weber (PLR)
Vice-président : M. Jean-Maurice Cantin (PLR)
Secrétaire : Mme Claudine Salzmänn Silva (PS)
Membres : M. Mario Clottu (PLR)
 M. Olaf Makaci (PS)

Le président : *D'autres interventions ?* Pas le cas, nous allons passer aux nominations des diverses commissions :

Ordre du jour – 2^{ème} partie

7. * Nomination de la commission financière (5 membres).
8. *Nomination de la commission des naturalisations et des agrégations (5 membres).
9. Nomination de la commission du feu, de salubrité et de sécurité publique (5 membres).
10. Nomination de la commission des services industriels et des travaux publics SI-TP (5 membres).
11. Nomination de la commission d'urbanisme (5 membres)
12. Nomination de la commission des constructions et d'études (5 membres).
13. Nomination de la commission de l'environnement (5 membres).
14. Nomination de la commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit « Le Clos » (4 membres).
15. Nomination de deux délégués au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle.
16. Nomination de deux délégués à l'organe de contrôle du TP2C.
17. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'EORÉN**.
18. Nomination d'un délégué au Conseil d'établissement scolaire intercommunal/communal (CESI/CESC)
19. Nomination de trois délégués à l'Association Centre de jeunesse "Le CAP".
20. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.
21. Divers.

Pour les points 7 à 20, le(s) porte-parole de chaque parti indique la ou les propositions de son groupe :

7. **Nomination de la commission financière (5 membres)**

Propositions PLR : **M. Arnaud Lecoultre**
Mme Helen Houttuin
 Propositions PS : **M. Alexis Messerli**
M. Adnan Askandar

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

8. **Nomination de la commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)**

Propositions PLR : **Mme Claudine von Bergen**
M. Cédric Divernois
 Propositions PS : **Mme Dora Barraud**
Mme Maddalena Perrenoud
M. Hansjörg Kohler

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

9. **Nomination de la commission du feu, de salubrité et de sécurité publique (5 membres)**

Propositions PLR : **M. Bernard Krebs**
M. Willy Meier
 Propositions PS : **M. Hansjörg Kohler**
M. Pierre Staub

M. P. Staub (PS) : Est-ce que M. René Schwab peut, comme les années précédentes, officier en tant que consultant ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Pas de problème. Le responsable du dicastère lors de la constitution de la commission contactera M. Schwab.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

10. **Nomination de la commission des services industriels et des travaux publics (SI-TP)**

Propositions PLR : **M. J.-L. Décrevel**
M. François Beaumann
M. Willy Schärer
 Propositions PS : **M. Adnan Askandar**
M. Yves Rollier

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

11. Nomination de la commission d'urbanisme (5 membres).

Propositions PLR : **M. François Beaumann**
Mme Helen Houttuin
M. Laurent Krebs
Propositions PS : **M. Alexis Messerli**
M. Hansjörg Kohler

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

12. Nomination de la commission des constructions et d'études (5 membres)

Propositions PLR : **M. Jean-Luc Décrevel**
M. Willy Walter
M. Cédric Divernois
Propositions PS : **M. Pierre Staub**
M. Yves Rollier

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

13. Nomination de la commission de l'environnement (5 membres)

Propositions PLR : **Mme Claudine von Bergen**
M. François Beaumann
Propositions PS : **Mme Dora Barraud**
Mme Suzanne Staub
Mme Maddalena Perrenoud

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

14. Nomination de la commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit « Le Clos » (4 membres)

Propositions PLR : **M. François Beaumann**
M. Willy Schärer
Propositions PS : **Mme Suzanne Staub**
M. Hansjörg Kohler

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

15. Nomination de deux délégués au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Propositions PLR : **M. Willy Schärer**
Propositions PS : **M. Pierre Staub**

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

16. Nomination de deux délégués à l'organe de contrôle du TP2C

Propositions PLR : **M. Jean-Luc Décrevel**
 Propositions PS : **M. Yves Rollier**

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

17. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'EORÉN

Propositions PLR : **Mme Helen Houttuin**

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

18. Nomination de 4 délégués au Conseil d'établissement scolaire intercommunal/communal (CESI/CESC)

Mme S. Staub (PS) : Mme Maddalena Perrenoud ne se représentera pas cette législature au CESI/CESC. Le PS n'a pas réussi à trouver une personne pour la remplacer. De ce fait et après avoir échangé avec un membre très actif au sein du comité scolaire, nous vous proposons de réajuster les statuts de ce comité, de manière plus judicieuse, en confiant le fonctionnement du CESC au seul citoyen, parent d'élève et autorité compétente. Aujourd'hui encore, une maman qui a son enfant scolarisé à Cornaux mais résidant à Cressier ne peut pas s'engager alors qu'elle serait très motivée pour aider à la bonne marche de l'école de la commune. HarmoS avait sous-estimé l'importance des bénévoles. En changeant quelques statuts et en les rendant plus rationnels et en adéquation avec la réalité du terrain, les personnes impliquées seront déjà plus nombreuses et de ce fait elles auront moins à faire et des décisions seront prises par rapport à la nécessité des enfants. Elles seront personnellement concernées et nous pensons que ce service ne devrait plus avoir un lien politique direct pour permettre à plus de parents de s'engager. Je me suis rendue compte, après divers contacts, que des personnes n'ont pas envie d'être étiquetées politiquement et aimeraient pouvoir s'engager simplement pour le bien des enfants. J'aimerais que l'on prenne le temps d'y réfléchir. Merci de votre attention.

Propositions PLR : **M. Cédric Divernois**
M. Arnaud Lecoultré
Mme Helen Houttuin
Mme Claudine von Bergen

1 siège vacant

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

19. Nomination de trois délégués à l'Association Centre de jeunesse « Le CAP »

Proposition PLR : **Siège vacant**
 Propositions PS : **Mme Suzanne Staub**
M. Hansjörg Kohler

Aucune autre candidature n'étant annoncée, l'élection est tacite.

20. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.

Propositions PLR : **M. Vincent L'Eplattenier**
Propositions PS : **Mme Maddalena Perrenoud**

Le président : nous allons procéder au vote par bulletin secret :

1^{er} tour : **8 voix pour M. Vincent L'Eplattenier**
8 voix pour Mme Maddalena Perrenoud
1 bulletin blanc

2^{ème} tour : **9 voix pour M. Vincent L'Eplattenier**
8 voix pour Mme Maddalena Perrenoud

Résultat : c'est donc M. Vincent L'Eplattenier qui est élu.

21. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21h05.**

Cornaux, le 23 novembre 2016
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub